

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENRAPTA CYDIA Ball

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Diffuseur passif de phéromones

Restrictions d'emploi recommandées : Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Fabricant/importateur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.  
1 bis avenue du 8 mai 1945 - Bâtiment Equinoxe II  
78280 Guyancourt  
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

##### Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes.  
P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.

##### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version 1.0      Date de révision: 28.03.2022      Numéro de la FDS: 750075100222      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 28.03.2022

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol	33956-49-9 251-761-2	Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - <= 5
Di-t-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - <= 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau.  
Retirer les vêtements contaminés. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des con-  
taires de stockage et les con- teneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des  
teneurs législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Oxydants forts  
en commun

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Di-t-butyl-p-crésol	128-37-0	Valeur limite de moyenne d'expo- sition	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Di-t-butyl-p-crésol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m <sup>3</sup>
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Di-t-butyl-p-crésol	Eau de mer	0,4 µg/l
	Eau douce	4 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,29 mg/kg
	Sol	1,04 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	16,7 Aliments mg / kg

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Protection des mains

Remarques : Gants de protection

Protection de la peau et du corps : Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : solide  
Couleur : blanc  
Odeur : Donnée non disponible  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

#### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Composants:**

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Composants:**

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

#### **Composants:**

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version 1.0	Date de révision: 28.03.2022	Numéro de la FDS: 750075100222	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 28.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

---

Aucune donnée trouvée.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Il est généralement reconnu qu'à hautes doses, le BHT peut agir comme un promoteur ou un inhibiteur de la formation de certaines tumeurs chez les animaux de laboratoire; à la dose journalière maximale acceptable pour l'homme il n'est pas susceptible de provoquer un cancer.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Composants:**

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Remarques : Le BHT est uniquement toxique à des concentrations bien supérieures à celles normalement consommées chez

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version 1.0	Date de révision: 28.03.2022	Numéro de la FDS: 750075100222	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 28.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

l'homme, provoquant des effets sur les organes (foie, poumon, cerveau, thyroïde, rein) et des effets anti-coagulant; cependant, il peut augmenter ou inhiber les effets des autres substances.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,07 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable.  
Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Type de Test: aérobique  
Biodégradation: 4,5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Bioconcentration potentielle faible (BCF inférieur à 100 ou Log Pow supérieur à 7).

log Pow: 7,685  
Méthode: Estimation

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 598,4  
Méthode: Estimation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,17 - 5,10  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: > 5000  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)..

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Di-t-butyl-p-crésol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-dodeca-8,10-dienol)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-dodeca-8,10-dienol)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((8E,10E)-dodeca-8,10-dienol)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. ((8E,10E)-dodeca-8,10-dienol)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
---	----	------------------------------

Installations classées pour la : 4511  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet pour phrase H

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

## ENRAPTA CYDIA Ball

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

## **ENRAPTA CYDIA Ball**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	28.03.2022	750075100222	Date de la première version publiée: 28.03.2022

---